



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H30

Le 14 septembre 2023 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

14 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence-M BLANCHARD Jean Yves- M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves – Mme MALLE Stéphanie - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric - Mme PETIT Sabrina- Mme MONTEILLER Evelyne- Mme RIOU Solen

Membres excusés : Mme GEFFARD Estelle – M THOLLET Roland

Mme Geffard Estelle a donné son pouvoir à M Jean Claude Voute

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Laurent LHOMME

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 29 juin 2023

Délibération : décision modificative n°1 du budget communal principal

Délibération : convention des prestations de service relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et actes d'application du Droit des Sols à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Délibération : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Ruralité pour l'aménagement d'un espace public et de loisirs à l'argentière

Délibération : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Création d'une base de données pour la commission agriculture de la CCMDL

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : entreprise Bodet : remplacement du moteur d'une cloche et changement de plusieurs équipements : 2960€ TTC- SAS ALMM : tondeuse frontale husqvarna 4 roues motrices : 34 800€ TTC avec une réadaptation de la lame à neige et une reprise de la tondeuse rider 2 880€ - SARL Faure Thomas et Pascal : entretien chaudière école 114€ TTC- Réseau des communes pour la nouvelle interface du site internet 1 452€ TTC- Amilease : changement téléphonie + abonnements internet (Frais de mise en service 450€ HT – accès internet 79€ HT par mois secours 4 G 49€ HT par mois- téléphonie abonnements 127.50€ HT par mois et achat matériel 1431€ HT)- SB2i : travaux pour internet pont wifi mairie et école et mutualisation du réseau, de la téléphonie et de la connexion internet fibre optique de la mairie 2 746.80€ TTC - GP électricité pour travaux Fibre : 977.40€- Accord donné à la CCMDL Travaux au virage de la croix michel 52 272.04€ HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2023.

M le maire informe que le terrain de football n'a pas été arrosé de toute l'été. Le responsable du foot a demandé de pouvoir l'arroser en respectant les horaires indiqués dans l'arrêté préfectoral, le club Hauts Lyonnais va le ressemer la semaine prochaine. La commune se chargera de changer les filets de sécurité du côté de la route.

Il informe que le permis de construire pour le projet sur le site Grégoire a été déposé, il est en cours d'instruction.

Délibération n°2023-09-01 : décision modificative n°1 du budget communal

Monsieur le Maire informe des ajustements à apporter au budget communal principal en vue de pallier aux dépenses relatives aux travaux à réaliser pour la fibre, pour le site internet et à l'acquisition d'une tondeuse frontale Husqvarna 4 roues motrices avec reprise de la tondeuse Rider Husqvarna.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision budgétaire modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article	Libellé	Montant
21571 chapitre 21	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant	+ 26 000€
2088 chapitre 20	Autres Immobilisations corporelles	+ 1 500€
21311 chapitre 21	Constructions- Bâtiments publics - Hôtel de ville	+ 4 000€
020 chapitre 020	Dépenses imprévues investissement	- 27 500€
TOTAL		+ 4 000€

Recettes

Article	Libellé	Montant
024	Produits des cessions	+ 4 000€
Total		+ 4 000€

Délibération n°2023-09-02 : convention des prestations de service relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et actes d'application du droit des sols à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dispose d'un service Urbanisme. Dans la continuité de ce qui a été proposé dès 2015 par le Syndicat Intercommunaire des Monts du Lyonnais (SIMOLY), ce service apporte une aide aux Communes en matière d'application du droit des sols (ADS). Il a été constitué à l'échelle la plus adaptée à la technicité demandée pour cette prestation, l'échelle communautaire. Le service Urbanisme de la CCMDL est prestataire pour la Commune pour des missions d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme que l'on choisit de lui transmettre.

Un contrat de prestation de services, précisant les modalités de mise en œuvre de la prestation et de participation financière de la Commune, a déjà été signé et est arrivé à échéance au 31 décembre 2022. Il convient ainsi d'en établir un nouveau, d'autant que des évolutions ont eu lieu, la dernière en date concernant l'obligation de mettre en place une téléprocédure permettant la dématérialisation de demandes d'autorisations d'urbanisme (application, au 1^{er} janvier 2022, de la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique, loi ELAN). Le nouveau contrat prend effet de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du contrat de prestation de service liant la CCMDL et la Commune et autorise Monsieur le maire à le signer ainsi que tous les avenants éventuels.

Délibération n°2023-09-03 : demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus Ruralité pour l'aménagement d'un espace public et de loisirs à l'Argentière

Monsieur le Maire rappelle les demandes de subventions déposées au printemps 2023 auprès de l'Etat : pour l'acquisition en VEFA de la maison d'assistants maternels MAM une subvention de 120 750€ a été accordée- pour le projet de rénovation de la chaufferie et de l'éclairage public de la salle Jean Moulin celle-ci a été refusée, elle sera de nouveau sollicitée en 2024. Concernant la demande de subvention déposée au Département du Rhône au titre de l'appel à projet pour les travaux d'aménagement de la rue de la Croix Michel, aucune réponse à ce jour.

M Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'un espace public, de détente et de loisirs au hameau de l'argentière sur la Commune d'Aveize.

Il rappelle que la Commune d'Aveize a réalisé, lors du mandat précédent, des travaux d'aménagement de sécurité dans la traversée du bourg de l'Argentière en dessous du Centre Médical de l'Argentière sur la RD 633. Le but avait été de sécuriser ce carrefour suite à un passage important de véhicules lié à l'activité du Centre Médical de l'Argentière, à peu d'espace pour les piétons, et à la présence des scolaires qui attendaient leur bus le long de cette route départementale.

Il explique que la Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée B 1328 de 924m² jouxtant ce carrefour de l'Argentière. Au cours de ce mandat, les membres de la commission fleurissement et espaces verts ont réfléchi sur l'aménagement de ce terrain qui pourrait être un espace public, de détente et de loisirs.

Un projet a été élaboré, des devis ont été sollicités. Il sera aménagé par zones : une zone avec une aire de jeux libre (foot, divers jeux de ballon, badminton...) avec gazon avec la mise en place d'une boîte à lire- une zone pour les plus jeunes avec des jeux sécuritaires et stimulants d'environ 80m² - une zone avec l'aménagement d'un terrain de pétanque pour favoriser les rencontres entre amis et famille et enfin une zone de parking d'une surface de 200m².

Cet espace sera végétalisé par la plantation d'arbres pour l'ombrage, d'une haie arbustive variée. Pour sécuriser cet espace, il est prévu la pose d'une clôture comprenant rondins et grillage. Du mobilier urbain en plastique recyclé sera aussi installé.

Les travaux sont estimés à 76 155.46 HT.

Il informe que la Commune peut solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour obtenir une subvention au titre du Bonus Ruralité. Ce projet relevant du domaine d'intervention de l'aménagement du territoire correspond tout à fait aux objectifs du Bonus Ruralité. La commune d'Aveize ne sollicitera pas d'autres financeurs pour ce programme.

Il explique que pour mener à bien ce projet dont le coût estimé est de 76 155.46€ HT, la commune peut solliciter la Région Auvergne- Rhône Alpes pour un montant de 30 462.18€.

Le plan de financement le suivant :

Subvention sollicitée à la Région	30 462.18€
Fonds propres	45 693.28€
Total	76 155.46€

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet pour un coût prévisionnel de 76 155.46€, adopte le plan de financement tel qu'il a été présenté, et autorise M le Maire à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention de 30 462.18€ au titre du Bonus Ruralité.

Délibération n°2023-09-04 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

M le Maire présente le rapport établi par le SPANC SIMA COISE pour l'exercice 2022. En ce qui concerne la commune d'Aveize 177 foyers concernés par l'assainissement non collectif (estimation du nombre de personnes desservies par le service : 387). Il y a eu 174 contrôles dont 57 avec un avis favorable, 14 avec un avis favorable avec réserves, 57 avis non conforme sans obligation de travaux sauf vente, 43 avis non conforme avec obligation de travaux ; 3 avis non conforme absence d'installation obligation de travaux. Des courriers ont été adressés pour certains. Redevance pour le contrôle 150€. Contrôles tous les 7 ans. Des prestataires ont été retenues pour la vidange des fosses. 4 techniciens de contrôle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation sur ce rapport.

Création d'une base de données pour la commission agriculture de la CCMDL

M le Maire fait part que la CCMDL souhaite créer une base de données agricoles qui serait mise à jour chaque année pour faciliter la communication sur les actions agricoles et renforcer l'information et le suivi des futurs cédants et nouveaux installés. Elle demande aux communes de créer cette base de données et de la mettre à jour, la liste doit leur être transmise pour le 16/10/2023.

Roland Thollet, Yves Bonnard et Sabrina Bouchut effectueront ce travail demandé par la CCMDL. Le référent sera Roland Thollet, membre de la commission agriculture de la CCMDL.

Questions diverses

- M le Maire informe qu'une personne souhaite acquérir auprès de la commune une partie d'un hangar désaffecté sur la Grande Rue. La commission voirie ira voir sur place avec M le Maire
- Permanence de M Gassilloud, Député sur Aveize le jeudi 21 septembre après midi. Deux visites seront effectuées dans l'après-midi puis en fin de journée, il y aura le conseil de circonscription à la salle JM Rousset.
- Information concernant les demandes de badge d'accès aux déchèteries, badge au 1^{er} octobre. Il y aura aussi des changements dans les horaires d'ouverture des déchèteries.
- M le maire fait part d'un mail de la CCMDL sur la recherche de bénévoles pour les 3 journées TEPOS. Un appel est lancé aux élus.

- Il informe d'une demande de l'agence régionale de la santé pour une collecte d'œufs sur Aveize et ceci dans le cadre d'une campagne d'analyse des œufs issus de poulaillers domestiques. Les échantillons seront récupérés dans la semaine du 19 au 22 septembre.
- Il dit qu'une plaquette est en cours d'élaboration pour présenter le projet immobilier « Les jardins de la côte ». Le conseil municipal peut communiquer sur ce projet si des personnes sont intéressées pour des réservations mais les plans ne pourront être présentés au public que lorsque le permis de construire sera instruit.
-

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Solen Riou : elle a participé à la réunion de la commission urbanisme.

Intervention d'Yves Bonnard : il a aussi participé à la commission urbanisme. Il a assisté à la réunion de la commission assainissement : présentation du compte rendu pour le schéma général d'assainissement des 8 communes concernées dont Aveize. Il a été constaté dans le réseau en dessous de l'école d'une surcharge d'eau claire, ce sera contrôlé lors de la dernière phase. Entre le trêve et la station d'épuration, il y a un doute avec le séparatif. En dessous du centre médical de l'argentière il y a énormément de lingettes et masques dans le réseau et cela provoque une surcharge. Le compte rendu des deux stations d'épuration est correct. Celle du trêve est à 70% de sa capacité

Intervention de Stéphanie Malle : elle donne un compte rendu de la réunion du CCAS. Le CCAS a accordé une subvention exceptionnelle pour aider les enfants de l'école privée des 4 horizons à partir en voyage scolaire en Normandie. Concernant le centre socio Archipel : l'animation « Aveize plage » a été un succès. Elle informe qu'elle a mis en contact la responsable du centre des loisirs avec l'école afin que le centre de loisirs soit présenté aux enfants et aux familles. Et présentation à l'école du soutien scolaire qui est proposé à St Symphorien sur Coise. Le flyer sur le BAFA a été distribué auprès des jeunes d'Aveize.

Intervention Sabrina Petit : a participé à la réunion du CCAS.

Intervention de Jean Yves Blanchard : il informe que les travaux au niveau du virage de la croix michel seront pris sur notre enveloppe voirie de la CCMDL et vont bientôt démarrer. Une réunion de calage a été fixée au 20 septembre. Le marquage au sol a été réalisé au Trêve, il manque un passage piéton et la résine.

Intervention de Jean Baptist Giraud : il a participé à la réunion de la commission urbanisme, du CCAS, pour le calendrier des fêtes. Lors de l'assemblée générale de la MJ : présentation des activités de l'année, et prévisions, bilan financier, 38 adhérents, les Co présidents sont Mathis GREGOIRE et Grégory THOLLET. Concernant la commission de gestion des déchets de la CCMDL, une convention sera signée avec M Yves Besacier pour aider à la mise en place des composteurs.

Intervention de Florence Thizy : elle a travaillé sur le dossier fibre/téléphonie pour les bâtiments communaux compte tenu qu'Epari va s'arrêter en octobre 2023. Sb2i, prestataire informatique de la commune a conseillé d'opter pour la fibre. Quatre propositions avaient été reçues en mairie, et c'est celle d'Amilease qui a été retenue. Il y aura un pont pour alimenter l'école. Un rdv a été fixé pour l'installation de la fibre le 27/09. Pour le Petit aveizois, elle remercie les conseillers pour le pliage et pour la distribution. Concernant la réunion pour le

calendrier des fêtes, il y a encore beaucoup de dates en suspens. Elle va travailler sur le site internet en vue de le moderniser et de réorganiser les menus, de simplifier l'utilisation par les utilisateurs. Le nouveau site pourrait être présenté lors de la prochaine séance.

Intervention d'Evelyne Monteiller : concernant le réseau Com'MonLy, un concours photos du patrimoine local est organisé. Tout public peut s'inscrire. Le prix des Grands D'Monts va bientôt démarrer : thème sur les pays nordiques. Jeudi 5 octobre à 20h00 à l'Agora à St Laurent de Chamousset rentrée littéraire en partenariat avec les deux librairies du territoire.

Intervention de Frédéric Rivoire : le Marché nocturne du mois de juillet a été un succès. Le bilan se fera prochainement. Il a assisté aux réunions du CCAS et du calendrier des fêtes.

Intervention de Jean Claude Voute : il informe que l'expert suite au sinistre sur la Place de l'Eglise a rendu son rapport, les travaux vont être commandés pour le montant versé par l'assurance. Au niveau du fleurissement, la commission s'interroge par rapport à la gestion de l'eau. Un devis a été demandé à l'entreprise Lardy pour changer des plaques du plafond de la salle Jean Moulin. Il informe que des devis pour les filets du terrain de foot seront demandés.

Intervention de Laurent Lhomme : il a participé à la réunion de la commission urbanisme.

Intervention de Sabrina Bouchut : elle a assisté au marché nocturne, à la réunion du CCAS. Le livret Randoland est finalisé, édité et mis à disposition en mairie et bibliothèque. Pour le Plaisir de fleurir, passage sur deux vendredis chez les particuliers.

Séance levée à 23h01

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 12/10/2023

Le Maire,
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,
Laurent LHOMME



Affichée et Publiée le 16/10/2023